

**Motion  
adoptée à l'unanimité par l'Assemblée plénière de l'UNPS  
le 27 juin 2019**

**Contestation du projet SEFI**

Malgré la dénonciation du projet SEFI (facturation en ligne) par les quatre syndicats de biologistes médicaux, la CNAMTS poursuit son expérimentation sur le terrain avec quelques laboratoires.

L'UNPS rappelle à l'UNCAM que tout projet portant sur une évolution ou une modification des modalités techniques de tarification doit être présenté et débattu au sein du COTIP (Comité Technique Inter Professionnel de modernisation des échanges), instance inscrite dans l'ACIP (Accord Cadre Inter-professionnel). Ces projets étant ensuite déclinés et examinés lors des instances conventionnelles monoprofessionnelles.

Lors de la réunion de ce jour du CSA (Comité de Suivi de l'Accord Cadre), l'UNPS rappellera son opposition à ce projet et exigera le respect des clauses inscrites dans l'ACIP.